



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Autoroute: Ile-de-France

Question écrite n° 36296

Texte de la question

M Claude Labbe appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le bouclage à l'Ouest de l'autoroute A 86. Lors d'un comité interministeriel du 13 avril 1983, M le Premier ministre a fait savoir que le bouclage à l'Ouest de la A 86 était abandonné, compte tenu des problèmes d'environnement. Par ailleurs, sur les ondes d'une radio périphérique le 6 janvier 1988, il lui rappelle qu'il a confirmé la position prise par le Premier ministre. Aussi, afin qu'aucune ambiguïté ne puisse subsister, il lui demande si, dans les sections concernées, les emprises seront levées prochainement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France prévoit un certain nombre de dispositions majeures destinées à garantir le développement équilibré du territoire régional. Parmi ces dispositions, le réseau routier national (et tout spécialement autoroutier) occupe une place essentielle. L'organisation de ce réseau repose sur un certain nombre d'autoroutes radiales et deux rocades qui s'ajoutent au boulevard périphérique de Paris : en grande banlieue, la rocade des villes nouvelles ou Francilienne et, en proche banlieue, l'A 86 qui constitue un élément primordial du système de circulation, et, à ce titre, bénéficie de financements prioritaires dans le cadre du contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales. En attendant que de nouvelles techniques de génie civil permettent de protéger les riverains et l'environnement à un coût compatible avec les ressources de l'Etat et de la région, l'achèvement complet de la construction de l'autoroute A 86 n'est pas envisageable à un horizon proche. Il est néanmoins fondamental que l'Etat maintienne les emprises de cette infrastructure dans les documents d'urbanisme, afin de préserver la cohérence future du réseau de voies rapides.

Données clés

Auteur : [M. Labbe Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36296

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 536

Réponse publiée le : 4 avril 1988, page 1452